

# Restructurations de poste

## Par Gachi mustapha, le 15/08/2017 à 08:59

Voila je suis chef d équipe des laveurs de vitre en se moment en arrêt de travail suite à une maneolle casser depuis le 1er avril àvec opération ma reprise devait s effectuer le 31-07-2017 donc g bien passer à se jour ma visite médicale qui m'a reconnu apte avec quelque restriction mais qui non rien à voir avec mon travail, suite à Ca mon directeur ma envoyer un courrier m indiquant que suite à une restructuration de La vitrerie il me déplace sur un site de manutention en tant que simple ouvrier, en sachant que je ne peut-on porter une charge de plus de 15kg et je ne peut pas mettre des chaussures de sécurité car je fait de l algodisplasie ma cheville restant tres enflé donc ma question est que doit je faire en sachant que je devrais reprendre le 23-08-2017

Mercî de votre réponse rapide

#### Par P.M., le 15/08/2017 à 10:06

### Bonjour,

Vous dîtes que vous devriez reprendre le 31/07/2017 puis le 23/08/2017...

Si vous étiez comme chef d'équipe sur votre contrat de travail et/ou vos feuilles de paie, l'employeur ne peut pas procéder à une rétrogradation sans votre accord ou même à un changement de qualification...

S'il voulait invoquer un motif économique qu'il peut justifier, il aurait dû vous faire la proposition par lettre recommandée avec AR en vous laissant un mois de réflexion, en cas de refus, s'il maintenait sa position, au terme de ce délai, il aurait dû procéder au licenciement économique...

#### Par Gachi mustapha, le 15/08/2017 à 12:43

ui effectivement ma date de reprise etait le 31 07 2017 mais il me rester des cp 2016 je fut obliger de les prendres de suite donc a l'heure actuelle depuis le 31 07 2017 je suis en vacance reprise le 23 08 2017